



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Carte du combattant

Question au Gouvernement n° 2358

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Monsieur le ministre, le lundi 19 mars 1962 à midi (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), il y a donc trente-cinq ans, en application des accords d'Évian signés pour la France par les représentants du gouvernement du général de Gaulle, les armes se taisaient enfin sur tout le territoire algérien, mettant fin à l'angoisse de la jeunesse et du peuple de France.

M. Arnaud Lepercq. Porteur de valises !

M. Paul Mercieca. L'engagement de la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962 n'est toujours pas qualifié de guerre alors que 3 millions de jeunes Français ont été mobilisés, que 30 000 d'entre eux ont été tués, près de 250 000 blessés ou victimes de maladies. Tous ont été durement marqués par ce conflit qui a fait un million de morts du côté algérien.

À l'issue de cette tragédie, une partie de la population a dû quitter dans des conditions dramatiques la terre où elle était née. Trente-cinq ans après, la revendication essentielle des anciens combattants en Afrique du Nord, notamment exprimée par le Front uni, n'est toujours pas réglée : la retraite anticipée en tenant compte du temps passé en Afrique du Nord. Pourtant, elle libérerait 150 000 postes de travail dont pourraient bénéficier des jeunes sans emploi.

Vous invoquerez certainement le coût de la mesure, mais nous sommes en total désaccord avec votre estimation, que nous considérons exagérée.

Sous la pression des intéressés, quelques améliorations ont été apportées à la mise en œuvre de l'allocation dite de préparation à la retraite, notamment la suppression de l'abattement de 22 % sur les retraites complémentaires. Mais il n'est pas prévu d'effet rétroactif pour les bénéficiaires qui auraient fait valoir leur retraite antérieurement à l'accord qui vient d'intervenir.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de concertation sur les conditions d'attribution de la carte de combattant, vous vous étiez engagé à ce que les adaptations proposées par votre ministère et acceptées par le Front uni entrent en vigueur à la fin de l'année 1996 au plus tard. Or il n'en a rien été.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour répondre favorablement aux demandes légitimes formulées par le monde ancien combattant ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, le problème que vous évoquez, je n'ai pas hésité à le qualifier tout au long de la semaine qui s'écoule, et singulièrement aujourd'hui, de particulièrement douloureux.

La date du 19 mars, puisque c'est un anniversaire aujourd'hui, ravive chez tout le monde la peine, le deuil, l'amertume.

M. Alain Marsaud. Tout à fait !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre et moi-même, avec M. Barrot, avons tenté d'amoindrir les revendications et les plaies qui avaient pu s'ouvrir.

Vous me parlez de la retraite anticipée. Effectivement, nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres. Nous

avons fait évaluer le coût par un inspecteur qui s'y connaît à 151 milliards. Certains du Front uni l'ont estimé à 36 milliards. En tout état de cause, cela ne pouvait pas être payé. Mais le Premier ministre est intervenu et nous avons trouvé un certain nombre de solutions dont la suppression de l'abattement de 22 % qui a satisfait un grand nombre d'anciens combattants d'Algérie. D'autres mesures vont être prises.

Quant à la carte de combattant, le Premier ministre décidera dans peu de temps, semble-t-il, d'en augmenter le nombre...

M. Jean-Pierre Balligand. Avant les élections !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. ... avec une seule restriction, que les combattants aient connu au moins une fois le feu. Il y en aura sans doute ainsi 50 000 de plus.

Cela dit, il est grand temps que ces événements s'éloignent de nous et que nous en parlions un peu moins et, dans tous les cas, dans un climat infiniment moins passionné. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Paul Mercieca.

M. Paul Mercieca. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Monsieur le ministre, le lundi 19 mars 1962 à midi (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), il y a donc trente-cinq ans, en application des accords d'Évian signés pour la France par les représentants du gouvernement du général de Gaulle, les armes se taisaient enfin sur tout le territoire algérien, mettant fin à l'angoisse de la jeunesse et du peuple de France.

M. Arnaud Lepercq. Porteur de valises !

M. Paul Mercieca. L'engagement de la France en Afrique du Nord de 1952 à 1962 n'est toujours pas qualifié de guerre alors que 3 millions de jeunes Français ont été mobilisés, que 30 000 d'entre eux ont été tués, près de 250 000 blessés ou victimes de maladies. Tous ont été durement marqués par ce conflit qui a fait un million de morts du côté algérien.

À l'issue de cette tragédie, une partie de la population a dû quitter dans des conditions dramatiques la terre où elle était née. Trente-cinq ans après, la revendication essentielle des anciens combattants en Afrique du Nord, notamment exprimée par le Front uni, n'est toujours pas réglée : la retraite anticipée en tenant compte du temps passé en Afrique du Nord. Pourtant, elle libérerait 150 000 postes de travail dont pourraient bénéficier des jeunes sans emploi.

Vous invoquerez certainement le coût de la mesure, mais nous sommes en total désaccord avec votre estimation, que nous considérons exagérée.

Sous la pression des intéressés, quelques améliorations ont été apportées à la mise en œuvre de l'allocation dite de préparation à la retraite, notamment la suppression de l'abattement de 22 % sur les retraites complémentaires. Mais il n'est pas prévu d'effet rétroactif pour les bénéficiaires qui auraient fait valoir leur retraite antérieurement à l'accord qui vient d'intervenir.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de concertation sur les conditions d'attribution de la carte de combattant, vous vous étiez engagé à ce que les adaptations proposées par votre ministère et acceptées par le Front uni entrent en vigueur à la fin de l'année 1996 au plus tard. Or il n'en a rien été.

Quelles mesures entendez-vous prendre pour répondre favorablement aux demandes légitimes formulées par le monde ancien combattant ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre.

M. Pierre Pasquini, ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Monsieur le député, le problème que vous évoquez, je n'ai pas hésité à le qualifier tout au long de la semaine qui s'écoule, et singulièrement aujourd'hui, de particulièrement douloureux.

La date du 19 mars, puisque c'est un anniversaire aujourd'hui, a ravivé chez tout le monde la peine, le deuil, l'amertume.

M. Alain Marsaud. Tout a fait !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre et moi-même, avec M. Barrot, avons tenté d'amoindrir les revendications et les plaies qui avaient pu s'ouvrir.

Vous me parlez de la retraite anticipée. Effectivement, nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres. Nous avons fait évaluer le coût par un inspecteur qui s'y connaît à 151 milliards. Certains du Front uni l'ont estimé à 36 milliards. En tout état de cause, cela ne pouvait pas être payé. Mais le Premier ministre est intervenu et nous avons trouvé un certain nombre de solutions dont la suppression de l'abattement de 22 % qui a satisfait un grand nombre d'anciens combattants d'Algérie. D'autres mesures vont être prises.

Quant à la carte de combattant, le Premier ministre décidera dans peu de temps, semble-t-il, d'en augmenter le nombre...

M. Jean-Pierre Balligand. Avant les élections !

M. le ministre délégué aux anciens combattants et victimes de guerre. ... avec une seule restriction, que les combattants aient connu au moins une fois le feu. Il y en aura sans doute ainsi 50 000 de plus.

Cela dit, il est grand temps que ces événements s'éloignent de nous et que nous en parlions un peu moins et, dans tous les cas, dans un climat infiniment moins passionné. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Mercieca Paul](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2358

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 1997, page 2068

**Réponse publiée le :** 20 mars 1997, page 2068

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 mars 1997